

# LES AMIS DE LA VIEILLE HALLE

## REGLEMENT DES EXPOSITIONS

La vieille halle est une propriété de la commune de Bracieux. L'espace d'exposition du 1<sup>er</sup> étage est géré par l'association **Les Amis de la Vieille Halle** qui l'ouvre aux artistes, professionnels déclarés et/ou amateurs, ainsi qu'aux associations et organismes dont le but est la valorisation sous toutes ses formes du patrimoine culturel, artistique ou historique.

### Article 1- Candidature et programmation

Toute demande d'exposition doit être formulée par écrit au *Comité artistique*. Ce comité, composé d'adhérents de l'association nommés par le conseil d'administration, se réunit en fonction des candidatures et au minimum une fois par an. Il est libre d'accepter ou non la demande d'exposition des artistes sans qu'aucune justification ne soit exigible en cas de refus. Le *Comité artistique* rend compte de ses décisions auprès du Conseil d'administration de l'association.

Le dossier de candidature est composé d'une fiche d'inscription, accompagnée

- d'une fiche technique et d'un dossier photographique,
- d'un chèque de réservation correspondant aux droits de location (*Annexe 2 - Tarifs*),
- d'une enveloppe timbrée à l'adresse de l'exposant pour la réponse.

L'artiste s'engage à remplir tout l'espace d'exposition et à respecter un intervalle de 2 ans minimum entre chaque exposition à Bracieux.

### Article 2 – Organisation des expositions – déroulement /fonctionnement

La durée d'exposition est habituellement de 12 jours consécutifs, incluant 2 week-ends.

VENDREDI J	SAMEDI J+1	DIMANCHE J+2	LUNDI J+3	MARDI J+4
- Remise des clés - Accrochage	19h vernissage			
<i>Espace fermé au public</i>	<i>Ouverture 10h-12h et 14h30-18h30</i>		<i>Ouverture 14h30-18h30</i>	

MERCREDI J+5	JEUDI J+6	VENDREDI J+7	SAMEDI J+8	DIMANCHE J+9
<i>Ouverture 14h30-18h30</i>	<i>Ouverture 10h-12h et 14h30-18h30</i>	<i>Ouverture 14h30-18h30</i>	<i>Ouverture 10h-12h et 14h30-18h30 14h30 – 18h30</i>	

LUNDI J+10	MARDI J+11	MERCREDI J+12	JEUDI J+13
			- Décrochage - Remise des clés
<i>Ouverture 14h30-18h30</i>			<i>Espace fermé au public</i>

Vernissage : Les vernissages sont organisés le premier samedi de chaque exposition, à 19h. Sont invités les contacts personnels de l'exposant et les adhérents de l'association. L'association met à disposition tables, verres, nappes, serviettes. Les exposants prennent en charge : la fourniture des boissons, des denrées alimentaires, la préparation, le service du vernissage.

Permanence – animation de l'exposition : L'artiste s'engage à assurer les permanences de la galerie et la surveillance des œuvres exposées, aux horaires d'ouverture au public, et au minimum sur la plage horaire spécifiée au-dessus. L'artiste qui ne peut assurer l'une des permanences peut, soit être remplacé par quelqu'un de sa connaissance, sous sa responsabilité, soit faire appel à un adhérent bénévole de l'association. Dans ce cas, la permanence est facturée à l'exposant selon le tarif en vigueur (*Annexe 2*).

Si l'exposant envisage une animation à destination d'un public particulier (atelier enfants, ...), il doit le mentionner dans son dossier de candidature et prendre contact directement avec les interlocuteurs concernés (mairie, école, association, ...).

# LES AMIS DE LA VIEILLE HALLE

## REGLEMENT DES EXPOSITIONS

Assurances : L'association n'assure pas les biens exposés. Elle décline donc toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradations diverses des œuvres exposées, y compris en l'absence de l'exposant. Il est donc fortement conseillé aux artistes de contracter une assurance personnelle. L'exposant doit s'assurer que ses œuvres sont correctement fixées ou posées afin d'éviter tout accident. En cas de dégradations provoquées par une tierce personne reconnue, l'artiste devra personnellement se retourner contre l'assurance Responsabilité Civile de celle-ci.

Restriction : Le *Comité Artistique* dispose d'un droit de veto sur l'exposition des œuvres et les animations proposées. L'association se réserve la possibilité de demander le démontage et le retrait de toute ou partie de l'exposition, si elle juge que celle-ci peut porter atteinte à la sensibilité du public.

Toute demande de modification des règles d'organisation ci-dessus doit être soumise préalablement au *Comité artistique*.

### Article 4 – Etat des lieux, remise des clés

L'artiste installe son exposition le vendredi, veille de l'ouverture. Un jeu de clés lui est remis à son entrée dans les lieux. Il ferme à clé la salle lorsqu'il la quitte.

L'exposant est libre d'utiliser ou non le matériel mis à disposition dans la galerie (*Annexe 1- Inventaire*). En cas de différence par rapport à l'inventaire, l'exposant doit en avertir immédiatement l'association. Le matériel doit impérativement rester dans l'enceinte de la vieille halle et être utilisé conformément à sa destination. L'exposant prend à sa charge tout autre matériel spécifique dont il pourrait avoir besoin pour la présentation de ses œuvres. Il est strictement interdit de percer les murs, d'utiliser des punaises, de coller ou d'utiliser tout autre matériau pouvant abîmer les murs, les peintures et le sol de la galerie ou de modifier les dispositifs d'éclairage.

A la fin de l'exposition, l'exposant restitue matériels, locaux et sanitaires propres. L'ensemble des déchets aura été évacué. L'artiste règle le solde éventuel de sa facture à l'association et remet les clés en sa possession.

### Article 5 – Publicité - communication

L'exposant s'engage à fournir à l'association un texte de présentation de l'exposition, à usage promotionnel, ainsi qu'un visuel libre de droits, à des fins promotionnelles de l'exposition et de l'espace d'expositions. Les artistes autorisent la publication de leurs œuvres sur le site web de l'association et le *press book*, ainsi que la mise en place d'un lien vers leurs propres sites web s'ils en ont un.

L'association assure la communication de l'événement conformément à l'*Annexe 3*. L'artiste fournit les affiches et les cartons d'invitation au vernissage, ce, au minimum un mois avant l'ouverture de l'exposition.

### Article 6 – Tarif et annulation

Le montant des tarifs de la saison est précisé en annexe 2. Tous les règlements financiers sont effectués par chèque à l'ordre des **Amis de la Vieille Halle**. La demande de candidature comporte un chèque correspondant à la location de l'espace. Il est encaissé après validation du calendrier de la saison (en début d'année). En cas d'annulation par l'artiste, moins de 2 mois avant le début de l'exposition, et, si l'association n'a pu remplacer l'exposition, les frais de location resteront acquis à l'association.

L'association ne demande aucun pourcentage sur les œuvres vendues pendant l'exposition.

A ....., le .....

Nom/prénom de l'exposant, mention « Lu et approuvé » et signature

# LES AMIS DE LA VIEILLE HALLE

## REGLEMENT DES EXPOSITIONS

### ANNEXE 1 Equipement disponible

#### Salles d'exposition

- Système d'accrochage par cimaises, crochets (une centaine) et barres de suspension
- 1 bureau
- 15 chaises
- 2 tables + tréteaux métalliques (d'autres sont disponibles sur demande)
- 17 grands chevalets et 3 petits
- 2 petites tables à l'accueil, dont une réservée à l'association (Livre d'or, informations, ...)
- 2 ventilateurs électriques
- 2 radiateurs électriques
- 1 grande table sur 3 tréteaux bois
- 1 oriflamme (ouvert)
- 1 présentoir de rue

#### Cuisine : évier, réfrigérateur, cafetière, bouilloire

- 1 table
- 1 escabeau
- 1 meuble de rangement
- produits de nettoyage

Grenier : accès interdit. Il comporte un tableau de la vieille halle sur chevalet.

### ANNEXE 2 Tarifs

Forfait location de l'espace et promotion de l'exposition (conformément à l'annexe 3)

- Exposant unique : 150€ / période
  - Par exposant supplémentaire : 50 € / période
- avec maximum 6 artistes par exposition sauf exception entérinée par l'association.

#### **Options**

- Envoi d'invitations à des destinataires complémentaires : coût réel enveloppes+ timbres
- Gardiennage par un bénévole de l'association (sur réservation) : 6€ / jour
- Possibilité de compositions florales prêtées pour le vernissage : se renseigner chez HELIANTUS, fleuriste à Bracieux.

# LES AMIS DE LA VIEILLE HALLE

## REGLEMENT DES EXPOSITIONS

### ANNEXE 3 Promotion de l'exposition

<b>INTERNET</b>	<p>Site internet de l'association : <a href="http://les-amis-de-la-vieille-halle.jimdo.com">http://les-amis-de-la-vieille-halle.jimdo.com</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affichage du calendrier de la saison</li> <li>- Présentation de l'exposition à partir du texte et du visuel fourni</li> </ul> <p>Site internet de la commune de Bracieux : <a href="http://www.bracieux.fr">www.bracieux.fr</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion dans les manifestations</li> </ul> <p>Site internet de la radio Sweet.fm Site internet de Sortir en 41</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agenda des sorties</li> </ul> <p>Site internet de l'Office du Tourisme Blois/Chambord</p>	
<b>INSERTIONS PRESSE</b>	La Nouvelle République, Le Petit Solognot, 30 Jours Val de Cher, 30 Jours Pays Blaisois, Epiquoi	
<b>AFFICHES A3</b>  Signalisation de l'exposition dans le bourg et autour de la halle	10 affiches  <b>Format A3 vertical, 120g max</b>	L'affiche est fournie par l'exposant <u>au moins 1 mois</u> avant l'exposition*. En hommage à Mademoiselle Lagravère, les affiches seront libellées « <i>Vieille Halle de Bracieux- Espace Nicole Lagravère</i> ».  L'association met en place les affiches.
<b>AFFICHES A4</b> - 17 communes de la Communauté du Grand Chambord (envoi par mail)  - 16 offices de tourisme, sites touristiques du département  - 55 commerçants de Bracieux et des villages environnants : Neuvy, Bauzy, Tour-en-sologne, Cheverny, Fontaines-en-sologne, Mont-près-Chambord	80 affiches  <b>Format A4 vertical, 120g max</b>	L'affiche est fournie par l'exposant <u>au moins 1 mois</u> avant l'exposition*. En hommage à Mademoiselle Lagravère, les affiches seront libellées « <i>Vieille Halle de Bracieux- Espace Nicole Lagravère</i> ».  L'association distribue les affiches.
<b>INVITATIONS COURRIER</b>  -Adhérents sans adresse mail (20) - VIP : président et vice-président du conseil départemental, député, ...	50 invitations  <b>Format 10 x 21, 140g max.</b>	Le carton d'invitation est fourni par l'exposant, <u>au moins 1 mois</u> avant l'exposition*. En hommage à Mademoiselle Lagravère, les invitations seront libellées « <i>Vieille Halle de Bracieux- Espace Nicole Lagravère</i> ».  L'association fournit les enveloppes (enveloppe longue), met sous pli et poste/distribue.
<b>INVITATIONS PAR MAIL</b>  Adhérents avec boîte mail, élus braciens- La Nouvelle République – commerçants adhérents	80 mails	L'image numérique de l'invitation ( <b>jpeg ou pdf</b> ) est fournie par l'exposant <u>au moins 1 mois</u> avant l'exposition.